

**Séance du vendredi 9 janvier 2026**

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENTS DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code ;

Vu l'article L.2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

**I. Exposé des motifs**

La présente délibération vise à organiser, par ajustement, la représentation de la Métropole européenne de Lille au sein de différents organismes extérieurs.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc.), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

**Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents:**

**1. SAEM EURALIMENTAIRE :**

Euralimentaire, créé en 2019, est le site d'excellence de la MEL dédié aux produits frais et à leur logistique. Le projet est porté par la SAEM Euralimentaire.

La MEL dispose de 11 représentants au conseil d'administration.

Un siège est à pouvoir dans cette instance.

M. Eric SKYRONKA (MPC) a été proposé pour représenter la MEL au conseil d'administration.

**2. Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) :**

L'association a pour objet d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises mais aussi d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements.

Elle est également l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne.

Un siège est à pouvoir à l'assemblée générale.

M. Eric SKYRONKA (MPC) a été proposé pour représenter la MEL à l'assemblée générale du GART en tant que titulaire.

**3. Syndicat mixte de l'aéroport de Lille Métropole (SMALIM) :**

La MEL est membre, depuis le 17 novembre 2006, du Syndicat mixte de l'aéroport Lille-Lesquin. Le syndicat mixte exerce les compétences dans les domaines suivants: Aménagement, entretien et gestion de l'aéroport, définition de la stratégie de développement et d'investissement...

La MEL dispose de 6 sièges au comité syndical: 6 titulaires, 6 suppléants.

Un siège est à pouvoir au comité syndical en tant que titulaire.

Mme Isabelle DUBOIS (MPC) a été proposée pour représenter la MEL au comité syndical du SMALIM en tant que titulaire.

**4. Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin (CCE) :**

Conformément à l'article L. 5217-2 du CGCT, la MEL est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores.

À ce titre, elle est membre de droit de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin et a vocation à représenter les communes riveraines de l'aéroport appartenant à la MEL.

La MEL dispose de 4 sièges au sein de cette commission : 4 titulaires et 4 suppléants.

Un siège est à pouvoir au comité consultatif en tant que titulaire.

Mme Isabelle DUBOIS (MPC) a été proposée pour représenter la MEL au comité consultatif de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Lesquin en tant que titulaire.

**II. Dispositif décisionnel**

Par conséquent, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions énoncées ci-dessus.

**Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le groupe Métropole écologiste citoyenne et solidaire s'étant abstenu.